



LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Le Département vous aide pour payer votre logement : dépôt de garantie, loyer, factures...

Le Département de la Somme s'engage dans une démarche Facile à Lire et à Comprendre (FALC). Le FALC est une méthode qui permet d'écrire des documents dans un langage accessible à tous, notamment les personnes en situation de handicap mental, psychique et/ou cognitif et les personnes avec des difficultés de compréhension et de communication.



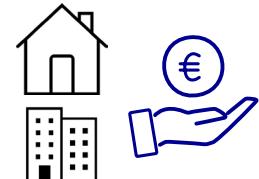
Le contenu a été rédigé par l'Atelier FALC de l'association Avenir Apei.

■ Le Fonds de Solidarité Logement

C'est quoi le Fonds de Solidarité Logement ?

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est une aide pour payer votre **logement**.

Un logement c'est l'endroit où vous vivez. C'est votre appartement ou votre maison.



Qui peut recevoir le Fonds de Solidarité Logement ?

Cette aide est pour les personnes qui ont acheté ou louent un logement.

Le Fonds de Solidarité logement peut vous aider :

- si vous avez du mal à payer un logement
- si vous avez du mal à trouver un logement
- si vous avez du mal à garder un logement



Une assistante sociale décide si vous pouvez avoir le Fonds de Solidarité Logement.

A quel moment le Fonds de Solidarité Logement peut-il vous aider ?

Vous avez besoin de trouver un logement en bon état. Le Fonds de Solidarité Logement peut vous aider à :

- faire le **dépôt de garantie** pour un 1^{er} logement. Le dépôt de garantie c'est de l'argent que vous donnez quand vous louez un logement.
- payer le 1^{er} mois du **loyer**. **Le loyer** c'est l'argent qui paye le logement que vous louez.
- payer les frais d'agence
- payer le déménagement
- payer l'ouverture du compteur d'électricité ou du compteur d'eau
- payer l'assurance du logement



Le Fonds de Solidarité Logement vous aide à payer vos loyers en retard et les charges de votre loyer en retard.

Le Fonds de Solidarité Logement peut vous aider à payer vos factures d'énergie (eau, électricité, gaz), de téléphone, d'Internet.

Vous pouvez avoir plus d'informations
dans une **Maison Départementale des Solidarités et de l'Insertion (MDSI)**.

Vous trouvez les adresses sur internet :

www.somme.fr/mdsi

ou au **03 22 71 80 80**.



Contactez le territoire d'action sociale le plus proche de votre domicile, il vous indiquera la MDSI dont vous dépendez.

PICARDIE MARITIME

2 rive droite de la Somme
80100 ABBEVILLE
Tél. : 03 22 97 21 20
territoire.picardiemaritime@somme.fr

CINQ VALLÉES

Allée de la Haute borne
ZAC des Hauts de Val de Nièvre
80420 FLIXECOURT
Tél. : 03 60 03 43 50
territoire.5vallees@somme.fr

HAUTS-DE-SOMME

1 rue du bois le Comte
80300 ALBERT
Tél. : 03 60 03 47 10
territoire.hautsdesomme@somme.fr

AMIENS

10 rue des Louvels
80000 AMIENS
Tél. : 03 22 97 24 67
territoire.amiens@somme.fr

SOMME SANTERRE

Chemin du tour de Ville
80500 MONTDIDIER
Tél. : 03 60 03 45 02
territoire.sommesanterre@somme.fr

Plus d'infos sur
les MDSI :



Conseil départemental de la Somme

Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi
43 rue de la République
CS 32615
80026 AMIENS Cedex 1

03 22 71 80 80
www.somme.fr

